

28 septembre 2004

04.169

Interpellation du groupe socialiste**Taxe déchets: on refait les poubelles comme en... 2002**

Nous attirons l'attention du Grand Conseil en mai 2002 sur les ratés de l'introduction de la taxe "poubelle". Un département – le Département de la gestion du territoire sauf erreur – donnait raison à une habitante de Boudry qui refusait l'application des dispositions de cette commune en matière d'exonération des mineurs jusqu'à 18 ans et des jeunes en formation jusqu'à 25 ans sans revenu imposable. Recours du Conseil communal de cette ville au Tribunal administratif et décision récente: non seulement l'opposante obtient gain de cause, mais la commune de Boudry doit abandonner – et toutes les communes qui appliquent les mêmes dispositions par voie de conséquence – toute adaptation ou rabais octroyés aux familles, aux ayants droit PC AVS/AI ou autres étudiants/apprentis.

C'est l'application du droit fédéral: la notion de pollueur-payeur ne souffre aucun aménagement. Quand on pollue, on paie, de la naissance jusqu'à la fin. Soit.

Nous avons pris connaissance des correspondances du 22 septembre 2004 de M. le conseiller d'Etat Pierre Hirschy et du 24 septembre 2004 de M. André Ruedi, chef du service des communes, aux Conseils communaux. Nous imaginons que l'on s'exécutera, mais....

Mais nous nous autorisons à réinterpeller le Conseil d'Etat sur la question de fond que nous posions en 2002: où en est l'étude promise de la révision de la taxe "poubelle"? Le soussigné suggérerait l'introduction d'une taxe au sac – diabolisée par certains – ou d'une taxe au poids (pour les habitants) – solution miracle pour d'autres.

L'urgence est demandée et un développement est prévu.

Signataires: A. Laurent, D. Schürch, M. Debély et O. Duvoisin.